

La Lettre de l'Intercommunalité

Horaires d'ouverture du siège

La Communauté de Communes DRAGA est ouverte du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

CC DRAGA Place Georges Courtial
La Marjolaine 07700 Bourg Saint Andéol

Tel : 04-75-54-57-05
Fax : 04-75-54-72-31

Site Internet : www.ccdraga.fr
Contact : contact@ccdraga.fr

Horaires d'ouverture des déchèteries (Fermées les jours fériés)

Bourg Saint Andéol :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi :
10h-12h30, 13h30-16h45

Vendredi-Samedi : 9h-12h30 / 13h30-16h45

Viviers :

Du Lundi au Vendredi : 13h30-17h15
Samedi : 8h-12h, 13h-16h45

St Remèze (ouvert aux habitants de Gras et Larnas seulement)

Mardi : 9h-12h

Vendredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h

Transport à la demande : Réservation au 04-75-91-34-86

Agences Postales Intercommunales :

Ouvert de 9h à 12h du Lundi au Samedi (Saint Montan, Saint Just et Saint Martin d'Ardèche)

Ouvert de 9h à 12h du Lundi au Vendredi (Gras)

Crédit Photos : CC DRAGA (sauf mention contraire)



La CC DRAGA avance et évolue !

Lors de mon précédent édit, j'avais décrit la CC DRAGA comme étant pleine de dynamisme, professionnelle, disponible, et surtout à votre écoute.

Nous avons pris nos marques sur les différentes compétences que nous avons en gestion depuis le début de l'année 2018 à savoir l'assainissement et la MSAP de Saint Marcel d'Ardèche.

Nous avons déjà réalisé de nombreuses actions à la MSAP de Saint Marcel d'Ardèche, en nous basant sur ce qui se faisait très bien par le passé, et je suis fier de pouvoir assurer un service à la population de qualité.

Nous avons commencé la réflexion sur la crèche ainsi que sur la déchèterie de Viviers. Sur ces deux dossiers, rien n'est acquis pour le moment, mais disons que ma volonté est de pouvoir arriver à des fins heureuses rapidement.

Les travaux sur le PLU en conformité avec les normes du Programme Local de l'Habitat sont enclenchés. Nous allons entrer dans le vif du sujet dès le mois d'Avril avec la constitution de groupes de travaux sur des thématiques claires, décidées lors de la Conférence des Maires du 8 mars dernier. Nous aurons l'occasion d'y revenir dessus dans une prochaine édition.

Je vous souhaite à tous une bonne lecture,

Jean Paul Croizier
Président de la CC DRAGA



La CC DRAGA s'investit aux côtés des entreprises



La Communauté de Communes DRAGA a voté au mois de Janvier deux régimes d'aides pour soutenir les entreprises de son territoire. Cette initiative marque la volonté de l'intercommunalité de favoriser l'installation et le développement des entreprises issues de son territoire. L'occasion de faire le point avec Jean-François COAT, Vice-président en charge du développement économique à la CC DRAGA.

Monsieur COAT, pouvez-vous nous présenter les régimes d'aides aux entreprises que le Conseil Communautaire vient de voter ?

Le premier volet des aides concerne les aides à l'immobilier d'entreprise et vise à soutenir les investissements immobiliers des entreprises, c'est-à-dire l'acquisition d'un terrain ou d'un local d'activité ainsi que les travaux de construction ou de rénovation. Je précise que ces aides sont du ressort exclusif des intercommunalités, ce qui explique pourquoi la Communauté de communes a décidé de s'impliquer dans cette nouvelle action. Les aides à l'immobilier d'entreprise peuvent être d'un montant maximum de 20 000 € par projet.

Et en ce qui concerne les aides aux Très Petites Entreprises avec point de vente ?

Le conseil communautaire a également voté un règlement d'aides concernant les entreprises commerciales, artisanales et de services avec point de vente. Il s'agit ici d'aides mises en place de manière complémentaire à celles votées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Elles sont destinées à aider les entreprises qui s'installent ou qui se développent dans un point de vente. Concrètement, nous soutenons les entreprises pour qu'elles puissent exercer leur activité dans un local commercial plus moderne et mieux adapté aux attentes de leur clientèle : mise en sécurité ou en accessibilité du local, rénovation de la vitrine, aménagement intérieur du local... Les aides pour les entreprises avec point de vente sont quant à elles d'un montant fixé à 5 000 € maximum.

Si une entreprise veut déposer un dossier de subvention, comment doit-elle procéder ?

Elle peut déjà se renseigner sur notre site internet pour disposer des premiers éléments de présentation des régimes d'aides. Ensuite, il conviendra de prendre rendez-vous avec le service « développement économique » de la CC DRAGA, qui accompagnera l'entreprise.

Il est important de préciser que les demandes de subvention seront instruites selon un règlement. Pour être éligibles, les projets des entreprises devront répondre à des critères précis, qui concernent la nature des travaux effectués, l'activité exercée ou bien pour les aides aux entreprises avec point de vente : une localisation précise dans la commune... Je dois terminer en ajoutant que nous attribuerons les aides dans la limite d'un budget annuel affecté à ce programme.

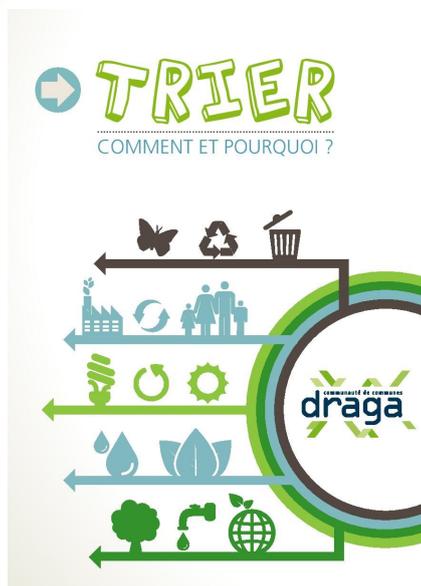
Renseignements complémentaires

Pour vous renseigner sur les aides aux entreprises, contactez le service **Développement Economique** de la CC DRAGA par téléphone au 04 58 17 71 87 ou par email economie@ccdraga.fr.

Vous pouvez également consulter le site Internet de la CC DRAGA www.ccdraga.fr, rubrique services aux entreprises.



Trier : Comment et Pourquoi ?



La Communauté de Communes DRAGA continue d'innover ! Comment communiquer sur la gestion des déchets ? Comment favoriser le tri des déchets sur notre territoire ? Quels types de déchets sont recyclables ? Les réponses seront maintenant à la portée de tous à travers le guide du tri de la CC DRAGA intitulé « Trier : Comment et Pourquoi ? ».

Vous y trouverez toutes les informations nécessaires pour effectuer les bons gestes du tri, et tout connaître des subtilités de celui-ci.

Le choix a été fait de ne pas imprimer de grosses quantités de documents. Ce guide sera disponible à la consultation sur le site de la CC DRAGA www.ccdraga.fr, dans la deuxième quinzaine du mois d'Avril. Quelques exemplaires papiers seront distribués aux communes membres de la CC DRAGA.

Un bac normé, sinon rien !

La Communauté de Communes DRAGA, dans le cadre de sa compétence gestion des déchets, a lancé fin Novembre une campagne de mise en place de conteneurs individuels, à destination des résidents **du centre du village de la commune de St Marcel d'Ardèche**.

Afin de mener à bien cette opération, les foyers concernés ont reçu un questionnaire à compléter et à retourner à la CCDRAGA. Les nouveaux bacs respectant les règles de collectes ont été fournis gratuitement. Le respect de ces normes est à la fois nécessaire pour le bon déroulement du ramassage des ordures ménagères mais aussi essentiel pour l'amélioration des conditions de travail des agents de collecte dans la prévention des risques professionnels. Sans oublier l'amélioration de l'hygiène de la voie publique.

Il appartient à chaque foyer de posséder un bac à ordures ménagères homologué afin que le camion poubelle puisse collecter à l'aide du lève conteneur. La CC DRAGA informe donc que depuis le Mardi 27 Mars 2018, seuls les bacs normés sont collectés et qu'il est encore possible de se fournir auprès de ses services. Dans le cas contraire, les anciens bacs ou sacs poubelles ne seront plus collectés.

Vous pouvez contacter le service déchets de la CC DRAGA au 04-75-54-57-05 ou sur le nouveau site internet www.ccdraga.fr.



Un Ciné-Débat sur le Rhône

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations), la CC DRAGA, en partenariat avec la CNR, la Commune de Bourg Saint Andéol et la Communauté de Communes Drôme Sud Provence, a organisé un Ciné-Débat sur la thématique du Rhône. Le film, intitulé « Le Rhône, renaissance d'un Fleuve" était diffusé le 14 Mars dernier. Cette séance, gratuite, était ouverte à tous et avait pour objectif de sensibiliser les personnes présentes sur l'histoire de fleuve, son rôle dans l'organisation des territoires et sur les actions à venir autour de ce fleuve. Suite à la diffusion de 52 minutes, différents intervenants, et notamment, les techniciens Christophe Moiroud de la CNR et Nicolas Lamouroux de l'IRSTEA ont pu répondre aux questions et remarques de l'assemblée. Une soirée intéressante où chacun a pu s'exprimer librement et surtout s'instruire.



Un audit et des satisfactions sur l'assainissement

La CC DRAGA est compétente en matière d'Assainissement depuis le 1er janvier 2018. Même si, pour le moment, il a été décidé de conventionner avec les prestataires d'avant transfert pour pouvoir préparer au mieux la nouvelle Délégation de Service Public, cela n'empêche pas de commencer à faire l'état des lieux des installations, avec le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration). Il s'agit d'un service bi-départemental opérationnel dont la pertinence est réelle du fait d'une relative similitude des deux départements. L'équipe du SATESE dispose aujourd'hui d'une connaissance territoriale et d'une expertise appréciée et reconnue, tant par les collectivités que par les partenaires institutionnels. D'ordinaire, il a pour mission, entre autres, d'apporter aux exploitants de stations d'épuration les conseils devant permettre d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des installations d'assainissement dont ils ont la charge. Fin 2011, 485 stations d'épuration sont suivies (242 en Ardèche et 243 en Drôme).

Suite aux premières visites, les résultats sont plus que satisfaisants. Les résultats globaux seront connus dans quelques semaines.



Si vous souhaitez obtenir des renseignements sur l'assainissement collectif, vous pouvez téléphoner au 04-75-54-57-05 ou envoyer un mail à l'adresse mail suivante reseaux@ccdraga.fr. De plus, vous pouvez consulter le site Internet de la CC DRAGA où vous pouvez retrouver toutes les actualités autour de cette compétence.